



DÉCISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Pascal THEILLET

N° 27708

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L521-2
L521-10, L521-4 et L521-10;
Vu la délibération n° 12 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation
du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus
communautaires;
Vu le décret n° 2006-795 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de
régime des élus occasionnels par les déplacements temporaires des personnels civils
de l'Etat;

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les
fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être ex
cusement des frais que nécessiterait l'exercice des mandats spéciaux;
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Pascal THEILLET à RENNES (35)
nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération
communautaire;

DÉCIDE

Article 1 : De confier le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur Pascal
THEILLET au « Carrefour des gestions locales de l'eau » au Parc des Expositions - RENNES
(35) les 15 et 16 janvier 2025.

Article 2 : D'autoriser à l' élu concerné le remboursement des frais réellement
nécessaires pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des
justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 18/12/2025

Publié le 18/12/2025 à 10h00
par Monsieur Pascal THEILLET
Maire de Limoges



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Pascal THEILLET

1 DOCUMENT - Publié le 18 Décembre 2025



27708.pdf
(.pdf, 235,6 Ko)



TÉLÉCHARGER